

Madame la commissaire enquêtrice, veuillez trouver ci-dessous et ci-joints mes remarques concernant le PLU en révision.

Concernant le PADD, les objectifs énoncés dans le PADD posent questions quant à leur cohérence lorsque l'on passe au niveau opérationnel du règlement de zones. A signaler notamment, ce qui fait partie d'ailleurs d'une remarque notée par la commission du CDPENAF (voir leur avis du 19 septembre v2023) une différence **IMPORTANTE** entre le PADD qui, prévoit 7,5 ha d'extensions sur les prévisions de consommation d'espace naturel et les plans qui ne prévoient que 1,5 ha d'extension. Ce défaut d'absence de zonage sur les plans met en cause la sincérité et la fiabilité des documents mis à la disposition du public.

Et pour compléter se reporter à l'avis émis par l'association pièce OBSERVATIONS N°1 jointe

Concernant les données sur le quel repose l'élaboration de cette révision du PLU, le diagnostic environnemental posé est établi sur des bases obsolètes et une urbanisation démesurée passée non prise en compte.

Et pour compléter se reporter à l'avis émis par l'association pièce OBSERVATIONS N°2 jointe

Concernant les propositions d'aménagement pour lutter contre le réchauffement climatique, plusieurs incompatibilités sont à relever et les évaluations en terme d'impact sur l'environnement du futur PLU par rapport à la réalité de la situation sur la commune st Fargeau Ponthierry sont erronées.

A noter également la très nette insuffisance d'espace à réserver pour sanctuariser la plantation d'arbres permettant d'absorber le CO2 et créer des îlots de fraîcheur sur l'ensemble des notre ville.

Et pour compléter se reporter à l'avis émis par l'association pièce OBSERVATIONS N°3 jointe

Concernant le respect avec les normes supérieures, l'absence de SCOT n'autorise pas à mener une urbanisation libre de toute contrainte que celui-ci devrait également encadrer.

Et pour compléter se reporter à l'avis émis par l'association pièce OBSERVATIONS N°4 jointe

Concernant le respect des zones inondables en Bord de Seine, les risques parfaitement identifiés sur cette zone rendant impropre toute urbanisation, seraient aggravés par le futur projet de réhabilitation de la friche actuelle. Cette révision de surcroît ne propose pas de solutions pour prévenir ce risque.

Et pour compléter se reporter à l'avis émis par l'association pièce OBSERVATIONS N°5 jointe

Concernant la mobilité, pas d'offre alternative à la voiture individuelle. Seules ressortent des affirmations incantatoires comme par exemple "Affirmer la nécessité du retour à des liaisons RER attractives ». Cette question de réhabilitation de la ligne SNCF est récurrente. Bie

n identifiée depuis une dizaine d'années par nos élus, aucune avancée sur le sujet n'a pu être constatée. A quoi bon déclamer cette volonté si elle n'est pas suivie d'actions !

Et pour compléter se reporter à l'avis émis par l'association pièce OBSERVATIONS N°6 jointe

Concernant la zone UF et l'OAP Verdennes, grande contradiction avec l'objectif du PADD avec le programme de 950 logements projetés sur les années à venir. , Axe 2 Objectif 1 : ralentir la croissance résidentielle .

Et pour compléter se reporter à l'avis émis par l'association pièce OBSERVATIONS N°7 jointe

Madame la commissaire enquêtrice, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.